



CANADA

communiqué

No. n° 70

FOR IMMEDIATE RELEASE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

SEPTEMBER 28, 1972
LE 28 SEPTEMBRE 1972

RATIFICATION OF UN CHARTER AMENDMENT /
RATIFICATION D'UN AMENDEMENT À LA CHARTE DES NATIONS UNIES

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

The Secretary of State for External Affairs, the Honourable Mitchell Sharp, announced today that Canada has ratified the amendment to article 61 of the Charter of the United Nations. The amendment will double the membership of the Economic and Social Council from 27 to 54.

Under the authority of the General Assembly, the ECOSOC is the major organ of the UN Concerned with economic and social questions.

Canada is actively supporting its enlargement to make the Council more representative of the UN membership as a whole, and to make the Council more effective in carrying out its functions under the UN Charter, through participation in the sessional committees of ECOSOC. Although the enlargement of the Council itself will take place only after ratification of the Charter amendment by two thirds of the members of the UN (including the five permanent members of the Security Council), the sessional committees have already been expanded in accordance with the amendment's intent, giving additional members the right to participate in the Council's work, without the right to vote.

Mr. Sharp delivered Canada's Instrument of Ratification personally to the Secretary-General of the United Nations before his address to the General Assembly this morning.

* * *

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, annonce aujourd'hui que le Canada a ratifié l'amendement à l'Article 61 de la Charte des Nations Unies. L'amendement doublera le nombre de membres du Conseil économique et social, qui, de 27, passera à 54.

Placé sous l'autorité de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social est la principale institution des Nations Unies qui s'occupe d'affaires économiques et sociales.

Le Canada appuie activement l'élargissement du Conseil en vue de le rendre plus représentatif de l'ensemble des membres des Nations Unies et de lui permettre de remplir plus efficacement ses fonctions aux termes de la Charte des Nations Unies par la participation aux travaux des comités sessionnels. Bien que l'élargissement du Conseil lui-même ne doive avoir lieu qu'après la ratification de l'amendement à la Charte par les deux tiers des membres des Nations Unies (y compris les cinq membres permanents du Conseil de sécurité), les comités sessionnels ont déjà accru le nombre de leurs membres conformément à l'objectif de l'amendement, en accordant aux nouveaux membres le droit de participer aux travaux du Conseil, sans toutefois y avoir droit de vote.

M. Sharp a remis lui-même l'instrument de ratification du Canada au Secrétaire général des Nations Unies ce matin, immédiatement avant de prononcer son discours devant l'Assemblée générale.